

Stationnement payant - Application de nouveaux tarifs

M. l'Adjoint ROY, Rapporteur : En conformité avec les orientations du PDU en matière de stationnement et dans le cadre d'une étude de stationnement dans le quartier des Chaprais, de nouvelles dispositions concernant les facilités de stationnement seront offertes aux habitants.

Un projet intéressant le quartier a été étudié avec le concours d'un bureau d'études, en concertation avec le Conseil de Quartier, et a abouti à des propositions de parking supplémentaire pour les riverains, le parking Isenbart, enclos et muni d'un système d'ouverture automatique, ainsi que d'aménagements de stationnement sur voirie.

Une partie du parking Isenbart (45 emplacements) serait donc dorénavant réservée aux riverains.

De nouvelles modalités tarifaires seraient également appliquées :

* Stationnement parking Isenbart

- création de tarifs d'abonnements mensuel, trimestriel et annuel pour le parking Isenbart, applicables aux riverains
- application des tarifs actuellement en vigueur aux parkings Saint-Paul et Petit Chamars pour les autres utilisateurs (affaires, forfaits manifestations).

* Stationnement sur voirie

- extension du tarif résident 24 h Boucle et Battant aux riverains du quartier Chaprais,
- création d'un tarif résident 7 jours, applicable aux riverains de ces trois quartiers.

Tarifs proposés :

Parking Isenbart

Type d'abonnement	Mois	Trimestre	Année
Résident permanent	30,00 €	80,00 €	300,00 €
Affaire 6 jours	40,00 €	107,00 €	-

Forfaits applicables pour les congressistes, associations, entreprises et comités à l'occasion des manifestations.

Type d'abonnement	Tarifs
Forfait 1 semaine	14,00 €
Forfait 2 semaines	23,00 €
Forfait 3 semaines	30,00 €
Tarif à la journée	2,00 €

Stationnement payant sur voirie

* Application du tarif résident aux bénéficiaires d'une carte ville (Boucle, Battant) et riverains des rues en stationnement payant : 1,50 € pour 24 h.

* Création d'un tarif résident 7 jours applicable aux bénéficiaires d'une carte ville (Boucle, Battant) et riverains des rues en stationnement payant : 7 € pour 7 jours.

Ces nouvelles dispositions entreraient en vigueur au 1^{er} juillet 2005.

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur le projet concernant le parking Isenbart
- adopter les créations de tarifs ainsi que les modalités tarifaires proposées.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 7 et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur et en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 1^{er} juillet 2005.